TUNISO EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 150.992.478 DT et un résultat de la période de 2.522.539 DT.

Introduction:

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 31 Mars 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion:

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 31 Mars 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

Paragraphe d'observation :

La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 92,03% de l'actif total au 31 Mars 2023 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 7,89 % de l'actif total au 31 Mars 2023. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 28/04/2023

Le Commissaire aux Comptes :

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C Chiheb GHANMI

BILAN (Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	134 903 120	137 022 840	138 429 093
Obligations et valeurs assimilées		131 901 100	133 212 204	135 466 463
Tires des Organismes de Placement Collectif		3 002 020	3 810 636	2 962 629
Placements monétaires et disponibilités		15 972 650	42 588 430	28 872 584
Placements monétaires	5	14 242 251	37 849 974	28 025 052
Disponibilités		1 730 399	4 738 456	847 532
Créances d'exploitation	6	116 708	22 748	86 232
TOTAL ACTIF		150 992 478	179 634 018	167 387 908
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	163 305	177 272	199 166
Autres créditeurs divers	8	89 838	83 547	87 719
TOTAL PASSIF		253 143	260 818	286 885
ACTIF NET				
Capital	9	139 002 690	166 131 932	156 560 580
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		9 362 046	10 573 825	810
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 374 600	2 667 442	10 539 634
ACTIF NET		150 739 335	179 373 199	167 101 023
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		150 992 478	179 634 018	167 387 908

ETAT DE RESULTAT (Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	10	2 339 153	2 195 863	9 548 425
Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		2 339 153 0	2 195 863 0	9 350 214 198 211
Revenus des placements monétaires	11	477 830	712 243	3 185 628
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 816 983	2 908 106	12 734 052
Charges de gestion des placements	12	(163 305)	(177 272)	(746 603)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 653 678	2 730 834	11 987 450
Autres charges	13	(69 612)	(78 230)	(322 166)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 584 066	2 652 604	11 665 284
Régularisation du résultat d'exploitation		(209 467)	14 838	(1 125 650)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 374 600	2 667 442	10 539 634
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values potentielles		209 467 (207 333)	(14 838) 92 833	1 125 650 (142 128)
sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		145 806	1 543	352 178
Frais de négociation de titres		0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		2 522 539	2 746 980	11 875 334

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 522 539	2 746 980	11 875 334
Résultat d'exploitation	2 584 066	2 652 604	11 665 284
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(207 333)	92 833	(142 128)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	145 806	1 543	352 178
Frais de négociation de titres	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	0	(3 594 606)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(18 884 227)	2 851 586	(14 954 338)
Souscriptions			
- Capital	16 920 757	21 790 036	224 754 955
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 716)	7 366	151 701
- Régularisation des sommes distribuables	1 255 318	1 555 623	9 027 230
Rachats			
- Capital	(34 423 884)	(19 123 979)	(231 743 374)
- Régularisation des sommes non distribuables	9 479	(6 458)	(183 344)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 643 183)	(1 371 001)	(16 961 505)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(16 361 688)	5 598 567	(6 673 609)
ACTIF NET			
En début de période	167 101 023	173 774 632	173 774 632
En fin de période	150 739 335	179 373 199	167 101 023
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	1 553 054	1 622 457	1 622 457
En fin de période	1 379 426	1 648 934	1 553 054
VALEUR LIQUIDATIVE	109,277	108,781	107,595
TAUX DE RENDEMENT	1,56%	1,57%	6,44%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2023, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV détient six lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 Mars 2023.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4: PORTEFEUILLE-TITRES:

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2023 à : 134.903.120 DT et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif	Intérêts courus/+ou- V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			126 040 770	131 901 100	87,50%	5 860 330
	Obligations			119 725 770	125 125 093	83,01%	5 399 323
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		5 000	99 800	103 644	0,07%	3 844
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		2 000	39 920	41 458	0,03%	1 538
TN0003400348	AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	199 350	203 708	0,14%	4 358
TN0003400355	AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	199 350	205 996	0,14%	6 646
TN0003400504	AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5 000	100 000	102 153	0,07%	2 153
TN0003400561	AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	528 353	0,35%	28 353
TN0003400561	AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	528 353	0,35%	28 353
TN0003400660	AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	1 200 000	1 211 615	0,80%	11 615
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	5 000 000	5 049 447	3,35%	49 447
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 800 000	1 931 944	1,28%	131 944
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	3 000 000	3 217 697	2,13%	217 697
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	1 000 000	1 071 332	0,71%	71 332
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	2 000 000	2 142 663	1,42%	142 663
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	466 400	485 459	0,32%	19 059
TN0004700670	ATL2016-1_7A_27/06_C		4 000	80 000	83 778	0,06%	3 778
TN0004700704	ATL2017-1_7A_15/03_C		5 000	100 000	100 290	0,07%	290
TN0004700746	ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	200 000	201 043	0,13%	1 043
TN0004700712	ATL-S-2017-2_7A_16/10		3 000	120 000	123 470	0,08%	3 470
TN0004700811	ATL2020-1_5A_16/10_A		55 000	3 300 000	3 424 413	2,27%	124 413
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	800 000	813 130	0,54%	13 130
TNFUHZ3R7VR5	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	2 000 000	2 033 508	1,35%	33 508
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	4 000 000	4 149 900	2,75%	149 900
TN0006610430	ATTIJARI LEASING2016_7A_03/03_		3 000	60 000	60 299	0,04%	299
TN0001901032	BH-S-2018-1_5A_20/04		5 000	100 000	106 942	0,07%	6 942
TN0001900836	BH2009_15A_31/12_A		10 000	153 000	155 608	0,10%	2 608
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	2 000 000	2 065 420	1,37%	65 420

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif	Intérêts courus/+ou- V potentiel
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	2 000 000	2 075 111	1,38%	75 111
TN0003100757	BNA-S-2018-1_5A_10/08_F		2 500	50 000	52 116	0,03%	2 116
TN0003100765	BNA-S-2018-1_5A_10/08_V		2 500	50 000	52 411	0,03%	2 411
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 142 503	1,42%	142 503
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 279 711	2,84%	279 711
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	800 000	820 105	0,54%	20 105
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	400 000	408 167	0,27%	8 167
TN0004620134	BTK2009-C_15A_26/02		10 000	132 900	133 774	0,09%	874
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02		5 000	175 000	175 763	0,12%	763
TN0004201471	CIL2020-1		15 000	750 000	770 195	0,51%	20 195
TN0007310410	HL2017-2_7A_10/07_B		3 000	120 000	125 471	0,08%	5 471
TN0007310410	HL2017-2_7A_10_07_B		2 000	80 000	83 648	0,06%	3 648
TN0007310444	HL2017-3_7A_26_01_B		10 000	400 000	404 701	0,27%	4 701
TN0007310493	HL2018-2_5A_25_02_A		2 000	40 000	40 353	0,03%	353
TN0007310501	HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	180 000	181 588	0,12%	1 588
TN0007310543	 HL2020-2_5A_13_11_B		50 000	3 000 000	3 096 881	2,05%	96 881
TN0007310543	HL2020-2_5A_1311_B		20 000	1 200 000	1 238 752	0,82%	38 752
TN0007310568	HL2020-3_5A_2901_B		30 000	1 800 000	1 825 194	1,21%	25 194
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03		30 000	3 000 000	3 004 498	1,99%	4 498
TN0005260120	MEUBX2016_7A_30/06_A	AMENIDANIK	3 000	60 000	62 839	0.04%	2 839
TN0002601029	STB2008-2_16A_18/02	AMEN BANK	15 000	187 500	188 622	0,13%	1 122
TN0002601025	STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	39 870	39 912	0.03%	42
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	26 580	26 608	0,02%	28
TN0002601193	STB-S-2019-1_5A_29/11_E		10 000	1 000 000	1 350 734	0,90%	350 734
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D		50 000	5 000 000	5 061 479	3,36%	61 479
TN0002101913	TL2016-1_7A_05/04_B		10 000	200 000	212 264	0,14%	12 264
TN0006610430	TL2016-2_7A_01/03_B		3 000	60 000	60 319	0,04%	319
TN0002101962	TL2017-1_7A_07/06_B		5 000	200 000	210 189	0,14%	10 189
TN0002101988	TL2017-1_7A_07/00_B		15 000	600 000	605 607	0,40%	5 607
TN0002101980	TL2017-2_7A_00/02_B		10 000	600 000	635 478	0,40%	35 478
TN0002102010	TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	600 000	646 985	0,42%	46 985
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	600 000	646 985	0,43%	46 985
				900 000		-	
TN0002102143 TN0002102150	TLF2020-S_5A_29/01		15 000		912 536	0,61%	12 536
	TLF2021-1_5A_15/04_TF		20 000	1 600 000	1 719 398	1,14%	119 398
TNZSBU7F6WY7	TLF2021-S_5A_28/10		10 000	800 000	826 635	0,55%	26 635
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04		10 000	1 000 000	1 075 327	0,71%	75 327
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF		20 000	2 000 000	2 071 014	1,37%	71 014
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	1 050 000	1 084 735	0,72%	34 735
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	225 000	231 773	0,15%	6 773
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	225 000	231 773	0,15%	6 773
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B		200 000	20 000 000	21 056 964	13,97%	1 056 964
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C		14 000	14 000 000	14 748 283	9,78%	748 283
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C		30 000	3 000 000	3 124 353	2,07%	124 353
	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		70 000	7 000 000	7 524 344	4,99%	524 344

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif	Intérêts courus/+ou- V potentiel
	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		10 000	1 000 000	1 075 012	0,71%	75 012
TNCGJF5TW027	EMP NAT-2023-CB-TF		85 000	8 556 100	8 642 367	5,73%	86 267
	Bons du trésor assimilables			6 315 000	6 776 008	4,50%	461 008
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		2 000	1 933 600	2 085 801	1,38%	152 201
TN0008000622	BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	487 861	0,32%	29 361
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 316 285	0,87%	58 435
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 886 061	1,91%	221 011
	Titres OPCVM	-	_	2 912 206	3 002 020	1,99%	89 814
	Actions des SICAV			1 822 222	1 875 557	1,24%	53 336
TN0003600418	SANADETT SICAV		1 219	132 128	136 365	0.09%	4 237
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV		15 579	1 690 094	1 739 193	1,15%	49 099
				1 089 984	1 126 463	0,75%	36 479
	Parts des FCP						
	FCP HELION SEPTIM		9 255	1 004 240	1 039 429	0,69%	35 189
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO		806	85 744	87 033	0,06%	1 290
	TOTAL			128 952 976	134 903 120	89,49%	5 950 145
		ge par rapport	à l'actif			89,34%	

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2023 à : 14.242.251 DT et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation		Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif	Intérêts courus
	Contisionte de dépât		5 777 314	5 930 720	3,93%	153 406
	Certificats de dépôt		3111314	3 930 720	3,93%	155 406
TNWUWJAOLP03	CD_BTE_6000_9.73%_27/05/2023_180J		5 777 314	5 930 720	3,93%	153 406
	Compte à terme		4 000 000	4 258 144	2,82%	258 144
	BTE_4000_8.51%_20/04/23_365J		4 000 000	4 258 144	2,82%	258 144

	Billets de trésorerie		4 000 000	4 053 387	2,69%	53 387		
TNMJ98GP6832	BIT_ENDA_4000_9.1%_20/01/2024_1090J		4 000 000	4 053 387	2,69%	53 387		
	Total		13 777 314	14 242 251	9,45%	464 937		
	Pourcentage par rapport à l'actif							

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Mars 2023 une valeur comptable de **144.887.227 DT**, soit **95,96%** du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations		ВТА	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Billets de trésorerie	Total	% Actif
ETAT	0		6 776 008	0	0	0	6 776 008	4,49%
AB	13 187 205	(1)	0	0	0	0	13 187 205	8,73%
ABC	3 213 995		0	0	0	0	3 213 995	2,13%
ATB	485 459		0	0	0	0	485 459	0,32%
ATL	10 929 531		0	0	0	0	10 929 531	7,24%
ATTIJARI LEASING	60 299		0	0	0	0	60 299	0,04%
вн	4 403 081		0	0	0	0	4 403 081	2,92%
BIAT	6 422 214		0	0	0	0	6 422 214	4,25%
BNA	104 526		0	0	0	0	104 526	0,07%
ВТЕ	1 228 271		0	0	5 930 720	0	7 158 991	4,74%
втк	309 536		0	0	0	0	309 536	0,21%
CIL	770 195		0	0	0	0	770 195	0,51%
ENDA	0		0	0	0	4 053 387	4 053 387	2,68%
FCP HELION SEPTIM	0		0	1 039 429	0	0	1 039 429	0,69%
FCP HELION MONEO	0		0	87 033	0	0	87 033	0,06%
HL	10 001 088		0	0	0	0	10 001 088	6,62%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0		0	1 739 193	0	0	1 739 193	1,15%
SANADETT SICAV	0		0	136 365	0	0	136 365	0,09%
STB	6 667 355		0	0	0	0	6 667 355	4,42%
TL	9 622 736		0	0	0	0	9 622 736	6,37%
UIB	1 548 280		0	0	0	0	1 548 280	1,03%
EMP NAT	56 171 322		0	0	0	0	56 171 322	37,20%
Total	125 125 093		6 776 008	3 002 020	5 930 720	4 053 387	144 887 227	95,96%

- (1) Dont un emprunt obligataire d'une valeur de 62 839 DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK.
- (2) Billets de trésorerie émis par le groupe scolaire RENE DESCARTES et avalisé par BTE

NOTE 6: CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 31/03/2023 égale à **116,708 DT**, contre : **22.748 DT** au 31/03/2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	116 708	22 665	86 232
Retenues à la source / B.T. A	0	82	0
Total	116 708	22 748	86 232

NOTE 7: OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à **163.305 DT**, contre : **177.272 DT** au 31/03/2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du dépositaire	2 713	2 713	11 000
Rémunération du distributeur	160 593	174 559	188 165
Total	163 305	177 272	199 166

NOTE 8: AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à : **89.838 DT**, contre **83.547 DT** au 31/03/2022 et se détaille comme suit :

	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Honoraires du commissaire aux comptes	1 885	10 055	1 604
Redevances du CMF	12 883	15 206	14 349
Rémunération du PDG	1 803	2 970	3 277
Rémunération du personnel	5 226	6 853	8 219
Loyer	6 625	5 125	6 255
Etat, taxes et versements assimilés	5 057	8 812	7 187
Publications et frais divers	10 450	6 649	7 567
Jetons de présence à payer	26 538	7 810	21 937
Dividendes à payer	5 469	6 270	5 469
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-1 346	-1 287	-3 092
Autres créditeurs (publicité)	13 502	8 993	14 947
Sommes à régler	1 747	6 091	0
Total	89 838	83 547	87 719

NOTE 9: CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2023, se détaillent ainsi :

	AU 31/03/2023
Capital en début de période	
Montant	156 560 580
Nombre de titres	1 553 054
Nombre d'actionnaires	683
Souscriptions réalisées	
Montant	16 920 757
Nombre de titres émis	167 851
Nombre d'actionnaires nouveaux	29
Rachats effectués	
Montant	-34 423 884
Nombre de titres rachetés	-341 479
Nombre d'actionnaires sortants	-51

Autres mouvements Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres -207 333 Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres 145 806 Régularisation des sommes non distribuables 6 764 Frais de négociation de titres 0 Capital en fin de période Montant 139 002 690 Nombre de titres 1 379 426 Nombre d'actionnaires 661

NOTE 10: REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant 01/01/2023 au 31/03/2023 à : **2.339.153 DT** contre : **2.195.863 DT** pour la même période de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus des obligations			
- Intérêts	2 063 836	1 765 305	7 726 918
Revenus des titres émis par le			
trésor et négociables sur le			
marché financier			
- Intérêts des BTA et BTZC	275 318	430 558	1 623 296
Revenus des titres OPCVM			
- Dividendes	0	0	198 211
TOTAL	2 339 153	2 195 863	9 548 425

NOTE 11: REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 à : **477.830 DT** contre : **712.243 DT** pour la même période de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Intérêts des billets de trésorerie	73 921	72 800	376 133
Intérêts des comptes à terme	67 147	24 936	427 169
Intérêts des certificats de dépôt	218 264	314 701	1 113 137
Intérêts des dépôts à vue	30 476	21 487	256 284
Revenus des opérations de prises en pension	88 022	278 319	1 012 905
TOTAL	477 830	712 243	3 185 628

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 à : **163.305 DT** contre : **177.272 DT** pour la même période de l'exercice 2022et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Rémunération du dépositaire	2 712	2 712	11 000
Rémunération du distributeur	160 593	174 559	735 603
TOTAL	163 305	177 272	746 603

NOTE 13: AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 à : **69.612 DT** contre : **78.230 DT** pour la même période de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Honoraires du commissaire aux comptes	4 500	3 945	17 461
Redevances du CMF	40 147	43 639	183 897
Rémunération du PDG	3 046	3 046	12 353
Rémunération du personnel	3 815	3 815	15 471
Etat, taxes et versements assimilés	3 182	9 901	30 758
Loyer	370	370	1 500
Contribution sociale de solidarité	0	0	230
Publications et frais divers	2 984	1 924	9 864
Jetons de présence	4 601	4 623	18 750
Maintenance logiciel BFI	1 746	1 746	7 081
Divers publicité (compagne)	5 221	5 221	21 176
Autres	0	0	3 624
TOTAL	69 612	78 230	322 166

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11,000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.